



ARRETE N° 2026 – 424
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Intervention sur le Distributeur
Réservation Places de Stationnement
Cours Albert Manuel n° 2
ADS PACA
Lundi 29 Juin 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal n° 2026/304 en date du 07/04/2026 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Madame Marlène FAUVEL,

VU la demande de la Société ADS PACA – 15, rue Galilée – 56270 Ploemeur, afin, dans le cadre d'une intervention sur le distributeur de la Caisse d'Epargne, de réserver 5 places de stationnement, sur le Parking, Cours Albert Manuel, au n° 2, le Lundi 29 Juin 2026, de 9h00 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société ADS PACA est autorisée, dans le cadre d'une intervention sur le distributeur de la Caisse d'Epargne, de réserver 5 places de stationnement, sur le PARKING, Cours Albert MANUEL, au n° 2, le LUNDI 29 JUIN 2026, de 9H00 à 17H00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé à la Société intervenante, Cours Albert Manuel, au n° 2, sur 5 places de stationnement, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1, afin de permettre l'intervention.

ARTICLE 3 : Les places de stationnement sont à réserver par la Société intervenante.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent arrêté seront posés par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la C.C.P.H.B, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 11 Mai 2026,

Pour le Maire, et par délégation

L'Adjointe au Stationnement et à la Circulation : Marlène FAUVEL

